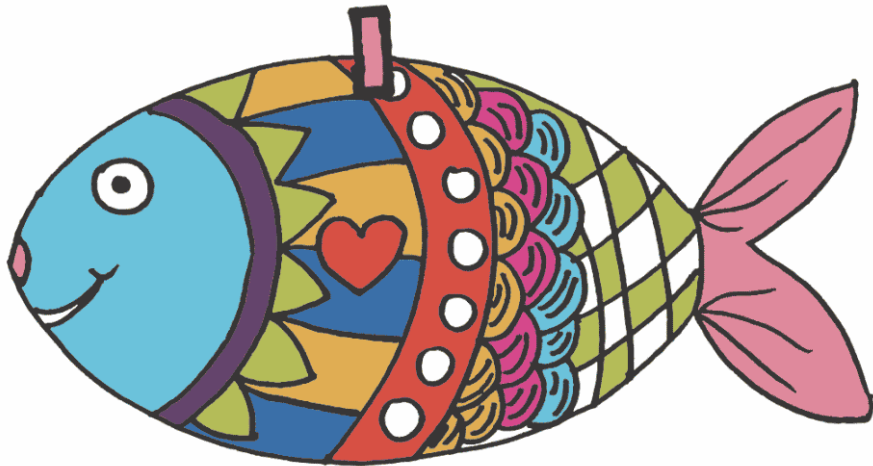


LE TÊTU

Mairie de Curis au Mont d'Or

Numéro 231

AVRIL 2024



ACCUEIL TEL: **04 78 91 24 02**

ACCUEIL DU PUBLIC

Le samedi 6 AVRIL & 27 AVRIL 2024 – 9H–12H

Les lundis après midi 14H–17H

Les mardis, mercredis et jeudis matin 10H-12H

Les vendredis après-midi 14H – 16H

EN DEHORS DE CES HORAIRES ET EN CAS D'URGENCE

N° élu d'astreinte: **06 37 31 40 90**

Permanence avocat sur rendez-vous, le 20 avril.

PROJET CENTRE VILLAGE

Dans le cadre d'une réflexion sur le centre village, nous envisageons la construction d'un bâtiment dédié à la bibliothèque et à trois activités paramédicales. Si vous êtes intéressé et que vous résidez à Curis faites vous connaître auprès de la mairie car nous privilégierons les curissois qui cherchent à s'installer dans notre beau village.

mairie@curis.fr

AMAP-THOU AMAPORTE



Saison 2024/25

AMAP Thou AMAPorte

Les inscriptions 2024/25 sont ouvertes !

L'AMAP : le bon goût de l'engagement

Pour manger bio et local.

Pour rémunérer les producteurs au juste prix.

**Nos paniers fermiers :
un concentré de fraîcheur et de saveurs**

Légumes + Fromages
+ Pain + Volaille + Œufs
+ Champignons + Poisson

Infos et inscription sur :

www.amap-thouamaporte.fr

Mangez local, mangez responsable, mangez AMAP !

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS :

C'EST INTERDIT !



*Une pratique à proscrire,
passible d'amende*



**LES DÉCHETS VERTS,
QU'EST-CE QUE C'EST ?**

Ce sont les résidus issus des tontes de pelouses, tailles de haies, feuilles mortes, résidus d'élagage d'arbres et d'arbustes, ou issus du résidu du débroussaillage et du fauchage et d'autres végétaux issus de vos jardins et espaces verts.



**LE BRÛLAGE,
UNE PRATIQUE POLLUANTE**

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants dont certains cancérigènes et d'autres responsables du changement climatique. Elle contribue de façon significative à la dégradation de la qualité de l'air, responsable de 40 000 décès prématurés par an (Source : Santé Publique France).

La pratique a donc des conséquences sanitaires graves notamment lors des épisodes de pollution atmosphérique où elle accroît significativement les pics de pollution.

Avec le changement climatique qui s'accélère, des étés caniculaires, la sécheresse qui s'accroît, le respect de l'interdiction du brûlage à l'air libre devient aussi une **préoccupation en matière de prévention des incendies**.

LE CADRE RÉGLEMENTAIRE



Existant depuis 1976, le cadre réglementant le brûlage à l'air libre a été renforcé en 2020.

Le brûlage à l'air libre des végétaux est strictement interdit toute l'année. Il fait désormais l'objet d'un cadre légal (article L-541-21-1

du Code de l'environnement).

Chaque département de la région dispose d'arrêtés préfectoraux qui réglementent le brûlage à l'air libre au regard des enjeux qualité de l'air et incendie propres au territoire concerné.

Retrouvez-les sur les sites internet des préfetures.

Enfin, la combustion des déchets verts émet des gaz à effet de serre, tel que le dioxyde de carbone, qui contribuent aussi au dérèglement climatique.



DES SANCTIONS RENFORCÉES



Le brûlage à l'air libre des déchets verts est formellement interdit pour les particuliers. Les contrevenants s'exposent à une amende d'un montant pouvant atteindre jusqu'à **750 €**.


Vos déchets verts sont des ressources !

Choisissez des solutions adaptées à vos besoins et respectueuses de la qualité de l'air et de l'environnement

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Les déchets de jardin de petites tailles peuvent être mélangés aux déchets compostables (la majeure partie des déchets de cuisine et certains déchets ménagers non alimentaires).

Le compost est un engrais naturel de qualité pour vos plantations, il améliore la structure du sol et l'enrichit en matière organique, favorisant la vitalité de vos plantations.

 [Tout ce qu'il faut savoir pour réussir son compost](#)



Pas de place pour un composteur traditionnel ? Optez pour un **lombricomposteur** ! Le **lombricompostage** est la transformation des déchets organiques en humus par l'action d'organismes tels que les vers de compost.

LE BROYAGE, LE PAILLAGE ET LE MULCHING

Petits et gros branchages broyés, herbe de tontes séchée et feuilles mortes constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage permet notamment de conserver **l'humidité des sols** et de réduire les arrosages. Il limite également la pousse des mauvaises herbes et améliore la qualité des sols.

Certaines collectivités de la région proposent des aires de broyage, des locations de broyeurs ou des prestations de broyage à domicile. Renseignez-vous !



Le saviez-vous ?

À partir du 1^{er} janvier 2024, les **biodéchets** doivent être compostés soit dans des bacs individuels, soit dans des points d'apport volontaires qui seront installés dans votre commune.

La tonte mulching consiste à laisser l'herbe finement coupée sur place et protège ainsi la pelouse de la sécheresse.

EN DERNIER LIEU, LE DÉPOT EN DÉCHETTERIE

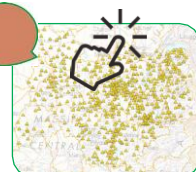


Tous les habitants de la région ont accès à une déchetterie à **moins de dix kilomètres de leur domicile** en moyenne. La majeure partie de ces déchetteries acceptent les déchets verts et se chargent de leur valorisation. Cette ressource organique peut ainsi être valorisée même si vous n'avez pas de jardin !

Où est située la déchetterie la plus proche de chez vous ?



Renseignez-vous



DES RISQUES AVÉRÉS POUR LA SANTÉ HUMAINE ET UNE PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE DES CITOYENS.

L'ENTRETIEN DU JARDIN



Il génère en moyenne **160 kilos** de déchets verts par personne et par an en France.

Parmi eux, **830 000 tonnes** de déchets verts sont encore malheureusement brûlés chaque année (Source : ADEME).



QUELS EFFETS SUR LA SANTÉ ?

La pollution atmosphérique cause **40.000 décès prématurés** en France par an (60 000 pour le tabac) soit **huit mois d'espérance de vie** en moins par habitant.

EN MATIÈRE D'ÉMISSIONS DE PARTICULES FINES



50kg de végétaux brûlés à l'air libre (environ 5 sacs de 60 litres de déchets verts)



23 000 km parcourus par une voiture **essence et diesel récente** en circulation urbaine



De **nombreuses pathologies** sont liées à une qualité de l'air dégradée : asthme, allergies, diabète de type II, maladies cardiovasculaires, cancer du poumon.

On suspecte également la qualité de l'air dégradée comme responsable de cancers du sein et maladies neuro-dégénératives (Source : Santé Publique France).

(Source : Atmo Auvergne-Rhône-Alpes).

UNE PRISE DE CONSCIENCE COLLECTIVE

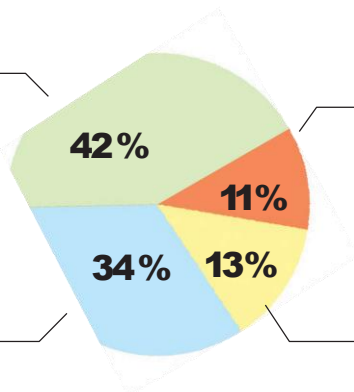
Si on estime que 15% des personnes possédant un jardin enfreignent encore la loi, il semble que les pratiques de gestion des déchets verts évoluent positivement. **En 2022**, pour la région Auvergne-Rhône-Alpes, les modes de gestion des déchets verts se répartissent de la façon suivante :



42% des citoyens déposent leurs déchets verts de jardin **en déchetterie** (+7 points par rapport à 2021).



34% ont recours au **compostage/paillage/broyage** in situ (donnée stable).



11% déclarent déposer leurs déchets verts dans leur **poubelle**.



13% des citoyens ont recours au service de **collecte en porte à porte**.



(Source : baromètre de l'ADEME)

Prime Air Bois : on prolonge d'un an !



Le bois peut être un mode de chauffage confortable, économe et respectueux de l'environnement, à condition d'être équipé d'un appareil performant, posé par un professionnel compétent, de brûler du bois sec et de faire un entretien régulier.

La Prime Air Bois, comme vise à "soutenir et encourager les particuliers et les professionnels à opter pour des solutions de chauffage préservant la qualité de l'air". Avec environ 18000 foyers concernés par le chauffage au bois et 8500 appareils de chauffage non performants dans la Métropole de Lyon, ce sont seulement 8% des logements qui génèrent 61% des émissions de particules fines annuelles sur le territoire.

Après 5 ans de fonctionnement du dispositif « Prime air bois », le bilan est positif puisque l'objectif de 3200 remplacements d'appareils anciens par du matériel à haut rendement a été atteint. Fort de ce succès, la Métropole a décidé de proroger le dispositif pendant 1 année supplémentaire avec un nouvel objectif de remplacements pour 2024 de 900 appareils pour continuer d'agir en faveur de la réduction des émissions de particules fines.

Pour vous accompagner dans votre démarche, vous pouvez contacter un conseiller énergie climat gratuitement et sans rendez-vous à l'[Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Métropole de Lyon](#) (ALEC - Lyon).

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2024 pour déposer un dossier.

<https://www.alec-lyon.org/>

SAPEURS- POMPIERS POLEYMIEUX/CURIS

Devenez Jeunes sapeurs-pompiers (JSP) Les jeunes sapeurs-pompiers sont des filles et garçons entre 12 et 18 ans qui suivent une formation de quatre ans. Vous habitez dans sur la commune (ou secteur proche) et vous souhaitez devenir jeune sapeur-pompier ? Contactez l'Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers du Mont Verdun via :

jsp.mont-verdun@sdmis.fr

SYNDICAT MIXTE PLAINE MONT D'OR



CONCOURS PHOTO

PLAINES MONTS D'OR
4^{ÈME} EDITION
CO-ORGANISÉE PAR
PLAINES MONTS D'OR
LA SALLE

Rendu : Numérique
Règlement & information :
www.fete-agriculture.fr
Remise des prix
le 5/10/2024
lors de la Fête
de l'Agriculture

Le Territoire
Plaines Monts d'Or

Thème:
**Cultivons
la biodiversité**

Du 10 mars au
10 septembre 2024

2 propositions par participant
Envoi : contact@fete-agriculture.fr



COLLECTE DES DECHETS VERTS 2024

ALBIGNY SUR SAÔNE

Parking rue Jean Chirat, en face du parc de l'Accueil
Les 6 avril, 20 avril, 4 mai, 18 mai, 1er juin

Les infos pratiques

- Horaires :

Les samedis de 09h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, en automne et au printemps.

- **Accès** : il est gratuit et réservé aux particuliers résidant sur le territoire de la Métropole de Lyon. Fourgons, bennes et véhicules à plateau interdits.

- **Déchets acceptés** : seuls les déchets végétaux sont acceptés - taille de haies, branchages, tontes, feuilles.

AUX ARBRES CITOYENS MONTS D'OR / VAL DE SAÔNE



En août 2023, l'association *Aux arbres citoyens ! Monts d'Or / Val de Saône* a été créée avec l'objectif d'organiser des cueillettes de fruits solidaires et anti-gaspi dans les vergers et jardins des particuliers qui ont trop de fruits, pour ensuite les redistribuer à des associations d'aide alimentaire. Les cueillettes ont lieu dans les alentours des Monts d'Or et du Val de Saône.

Le constat (qui ne donne pas la banane) : Chaque année, des milliers de fruits pourrissent au pied de leurs arbres, car ils n'ont pas pu être cueillis par leurs propriétaires. Il s'agit pourtant de fruits sains, locaux, et a priori non traités chimiquement. Face à ce gaspillage alimentaire, des citoyens de Curis-au-Mont d'Or ont donc décidé de passer à l'action en organisant des cueillettes pour les récolter.

Des cueillettes solidaires : Les habitants des Monts d'Or et du Val de Saône peuvent faire appel à l'association, qui organise des cueillettes avec ses bénévoles pour récolter ces précieuses ressources. A la fin de chaque récolte, les fruits sont partagés entre les propriétaires des arbres (s'ils le souhaitent), les bénévoles ayant participé à la cueillette et des associations d'aide alimentaire pour redistribuer les fruits auprès de personnes en situation d'insécurité alimentaire : les Restos du Cœur et le Secours Populaire.

Cueillir pour les autres, dans la bonne humeur : Non seulement le projet permet de lutter contre le gaspillage de fruits de saison et locaux, mais il en fait bénéficier les personnes les plus fragiles ayant difficilement accès à ce genre de produits frais. Cueillir des fruits est à la fois un acte citoyen et solidaire, mais ce sont aussi des moments ludiques de partage entre les cueilleurs-bénévoles et les habitants proposant des cueillettes dans leurs jardins ou vergers.

Un geste fort pour le climat : A l'heure où une grande partie de notre alimentation parcourt des centaines de kilomètres pour arriver dans nos assiettes, et que les étals des magasins ne respectent plus le calendrier des saisons, il est nécessaire de valoriser au maximum ce qui pousse localement.

Pour proposer gratuitement une cueillette ou devenir bénévole-cueilleur, il suffit de contacter montsdor@aux-arbres-citoyens.org

L'association récolte tous les fruits possibles (cerises, quetsches, figues, raisin, pommes, poires, etc). La zone d'intervention de l'association : dans les vergers et jardins aux alentours de Curis-au-Mont d'Or et Neuville sur Saône (dans un rayon de 15km).

Il s'agit de la 4^{ème} association «Aux arbres citoyens !», après Strasbourg, Vannes et La Rochelle

Créée à La Rochelle en 2020, cette association a déjà organisé près de 200 cueillettes qui ont permis de sauver et partager près de 16 tonnes de fruits. L'association est maintenant en phase d'essaimage et propose d'accompagner d'autres structures locales qui souhaitent organiser des cueillettes sur leur territoire. Plus d'informations sur le réseau «Aux arbres citoyens !» :

CONTACT

<https://aux-arbres-citoyens.org>

montsdor@aux-arbres-citoyens.org



LUTTE CONTRE LE MOUSTIQUE-TIGRE

Comité local pour la lutte contre la prolifération des moustiques Compte rendu de la réunion du 20mars 2024

L'installation d'une population de moustique-tigre sur le territoire de la commune de Curis-au-Mont-d'Or a été mise en évidence au cours de la saison de surveillance 2020. Cette espèce invasive se développe en zone urbaine et colonise tous les réceptacles pouvant contenir de l'eau stagnante (coupelle, bidons, citerne, bâche, avaloir d'eau pluviale, terrasse constituée de dalle sur plot...).

Chaque habitant peut prendre des mesures pour limiter la prolifération dans son environnement immédiat, mais l'efficacité sera décuplée si l'ensemble des habitants d'un secteur, d'un lotissement, d'un quartier, prend dans le même temps toutes ces précautions.

La commune doit bien sûr intervenir sur ses propres installations et informer les habitants sur des espaces particuliers : exemple, le cimetière.

A partir du vécu des deux dernières années, et au fur et à mesure des échanges, des rencontres, un groupe de Curissois souhaitant lutter contre la prolifération des moustiques s'est progressivement constitué.

Les discussions engagées ont permis de définir les objectifs poursuivis :

- contribuer à la limitation des nuisances occasionnées par les moustiques
- rassembler toute la documentation existante, précautions possibles, matériels, etc..(dossier partagé).
- échanger, et proposer d'informer les Curissois via le Têtu, le site internet, notamment en reprenant les conseils de L'EID, Entente interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication.
- proposer l'organisation d'un événement afin de renseigner de vive voix les habitants, un soir ou un samedi matin.
- agir sur le court terme, printemps, été 2024 avec bilan à l'automne prochain.

**LA FLEMME DE CUISINER
LA VEILLE DES VACANCES ?**

P S I RÉE Z Z A



**VENDREDI
12 AVRIL**

Margherita : Base tomate - Olives - Mozzarella - Basilic
Reine : Base tomate - Jambon - Fromage - Champignons
Raclette : Base crème- Lardons - Raclette - Oignons

PRIX UNIQUE
12 euros

**RETRAITS A LA
SALLE DU VALLON**

POUR COMMANDER
vu.fr/JPxJC

Avant mercredi 10/04- 21h



**Précommande
obligatoire**





INSCRIPTION AU VIDE GRENIER DE CURIS AU MONT D'OR LE 5 MAI 2024

- Arrivée des Exposants entre 6h et 8h -

NOM :		Prénom :	
Date de naissance :		Ville :	
Adresse :			
Code postal :		Ville :	
Email :		Téléphone :	
N° carte d'identité/passeport :			

Joindre impérativement une photocopie du document

Déclare sur l'honneur

- Ne pas être commerçant
 - Ne vendre que des objets personnels et usagés (Art. L310-2 du Code du Commerce)
- Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année (Art. R321-9 du Code Pénal)

STAND	3 mètres	6 mètres	9 mètres	12 mètres
	<input type="checkbox"/> 12 €	<input type="checkbox"/> 24 €	<input type="checkbox"/> 36 €	<input type="checkbox"/> 48 €
VÉHICULE Léger		<input type="checkbox"/> 6 €	<input type="checkbox"/> 6 €	<input type="checkbox"/> 6 €
VÉHICULE Utilitaire		<input type="checkbox"/> 10 €	<input type="checkbox"/> 10 €	<input type="checkbox"/> 10 €

» Un chèque à l'ordre du « Sou des écoles de CURIS »

Montant du règlement	3 mètres	6 mètres	9 mètres	12 mètres
	<input type="checkbox"/> 12 €	<input type="checkbox"/> 24 €	<input type="checkbox"/> 36 €	<input type="checkbox"/> 48 €
		<input type="checkbox"/> 30 €	<input type="checkbox"/> 42 €	<input type="checkbox"/> 54 €
		<input type="checkbox"/> 34 €	<input type="checkbox"/> 46 €	<input type="checkbox"/> 58 €

Merci d'adresser avant **le 2 MAI 2024**

☛ votre demande d'inscription, ☛ votre chèque et ☛ la photocopie de votre carte d'identité ou passeport à l'adresse suivante : **SOU DES ÉCOLES – Mairie – 69 250 CURIS AU MONT D'OR**

Nb : veuillez noter le NOM de l'exposant s'il n'est pas l'émetteur du chèque.

Fait le :

Signature

à :

Commentaires :

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

De préférence par mail : soudesecolescuris@gmail.com / 06 60 49 08 80

EVENEMENTS A VENIR

AVRIL

THEATRE

SPORTS ET LOISIRS

Vendredi 29 & Samedi 30 mars

Vendredi 5 & Samedi 6 avril

LA CHAMBRE MANDARINE

Salle du vallon - 20h 30 -

VENTE DE PIZZAS

SOU DES ECOLES

Vendredi 12 avril

Salle du Vallon – 14h -

MAI

VIDE-GRENIER

SOU DES ECOLES

Dimanche 5 mai

Rues du village

8h à 18h

VENTE DE JAMBON A LA BROCHE

SAPEURS POMPIERS

CURIS -POLEYMIEUX

Samedi 25 mai

10H -15H

Place de la fontaine